

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02140

Numéro SIREN : 891 297 244

Nom ou dénomination : GRENOBLE ALPES SPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000434

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 000	61	2 939	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	143 365	10 046	133 318	82 827
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		146 365	10 108	136 257	82 827
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	150 872		150 872	207 493
	Autres créances	311 197		311 197	304 066
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	487 543		487 543	231 105
	Charges constatées d'avance	20 805		20 805	33 710
	TOTAL (III)	970 417		970 417	776 374
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 116 782	10 108	1 106 674	859 201

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(186 970)	
	Résultat de l'exercice	114 133	(186 970)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	27 163	(86 970)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	5 000	5 000
	Total des provisions	5 000	5 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 165	23 165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 109	96 151
	Dettes fiscales et sociales	444 787	322 926
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	550 450	498 929
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 074 511	941 171
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 106 674	859 201
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	114 133,29	(186 970,07)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 074 511	941 171
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2022

31/12/2021

		France	Exportation	6 mois	15 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	843 781		843 781	1 251 249
	Montant net du chiffre d'affaires	843 781		843 781	1 251 249
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				61 827
	Autres produits			8	4
Total des produits d'exploitation (1)				843 789	1 313 080
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			272 720	662 483
	Impôts, taxes et versements assimilés			56 647	102 283
	Salaires et traitements			110 655	238 563
	Charges sociales du personnel			38 511	87 643
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 099	3 009
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				5 000
	Autres charges			244 016	401 062
Total des charges d'exploitation (2)				729 649	1 500 043
RESULTAT D'EXPLOITATION				114 140	(186 963)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		114 140	(186 963)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		114 140	(186 963)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	7	7
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		7	7
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(7)	(7)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		843 789	1 313 080
TOTAL DES CHARGES		729 655	1 500 050
RESULTAT DE L'EXERCICE		114 133	(186 970)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

3 Boulevard Jean Pain

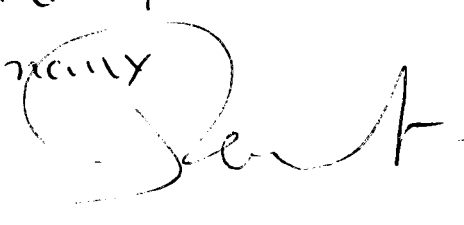
38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du : 01/01/2022 au 30/06/2022

SIRET : 89129724400016

*ce document est
originaire*





Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

3 Boulevard Jean Pain

38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 30/06/2022

ATTESTATION	1
COMPTES ANNUELS	2
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>6</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>7</i>
DETAIL COMPTES	8
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>9</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>10</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>11</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	<i>14</i>
<i>Annexe libre</i>	<i>17</i>
<i>Règles et méthodes comptables 2</i>	<i>19</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>21</i>
<i>Amortissements</i>	<i>22</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>23</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>24</i>
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>25</i>
<i>Capital Social et Effectifs</i>	<i>26</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>27</i>
ETATS FISCAUX	28
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>29</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>30</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>31</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>32</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>33</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>34</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>35</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>36</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>37</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>38</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>39</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>40</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>41</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>42</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>43</i>



Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

3 Boulevard Jean Pain

38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 30/06/2022

<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	44
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	45
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	46
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	47
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	48
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	49

Attestation

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de notre client :

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

pour l'exercice du **01/01/2022** au **30/06/2022**, et conformément à notre convention de collaboration, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 106 674	euros
Chiffre d'affaires :	843 781	euros
Résultat net comptable :	114 133	euros

Fait à SEYSSINET PARISSET
Le 25/11/2022

Expert comptable :
SEON Dominique

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2022 30/06/2022	6 mois	01/10/2020 31/12/2021	15 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	843 781	100,00	1 251 249	100,00	(407 468)	-32,56
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	843 781	100,00	1 251 249	100,00	(407 468)	-32,56
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	843 781	100,00	1 251 249	100,00	(407 468)	-32,56
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	4 175	0,49	14 798	1,18	(10 622)	-71,78
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	839 606	99,51	1 236 451	98,82	(396 846)	-32,10
MARGES (Commerciale + Production)	839 606	99,51	1 236 451	98,82	(396 846)	-32,10
- Achats non stockés (c)	1 647	0,20	9 108	0,73	(7 461)	-81,92
- Autres charges externes (c)	266 898	31,63	638 578	51,04	(371 680)	-58,20
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	272 720	32,32	662 483	52,95	(389 763)	-58,83
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	571 061	67,68	588 766	47,05	(17 705)	-3,01
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 529	0,18	3 511	0,28	(1 982)	-56,46
- Autres impôts et taxes	55 119	6,53	98 772	7,89	(43 654)	-44,20
- Salaires et traitements	110 655	13,11	238 563	19,07	(127 908)	-53,62
- Charges sociales	38 511	4,56	87 643	7,00	(49 132)	-56,06
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	365 247	43,29	160 276	12,81	204 971	127,89
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	8		4		4	105,53
+ Transfert de charges d'exploitation			61 827	4,94	(61 827)	-100,0
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 099	0,84	8 009	0,64	(910)	-11,36
- Autres charges de gestion courante	244 016	28,92	401 062	32,05	(157 046)	-39,16
RÉSULTAT EXPLOITATION	114 140	13,53	(186 963)	-14,94	301 103	161,05
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	114 140	13,53	(186 963)	-14,94	301 103	161,05
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	7		7			-2,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(7)		(7)			2,97
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	114 133	13,53	(186 970)	-14,94	301 103	161,04

DETAIL DES COMPTES

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022 30/06/2022	6 mois	01/10/2020 31/12/2021	15 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	136 257	12,31	82 827	9,64	53 430	64,51
Concessions brevets et droits similaires	2 939	0,27			2 939	
LOGICIELS, BREVETS, MARQUES, AMORTIS, LOGICIELS	3 000 (61)	0,27 -0,01			3 000 (61)	
Autres immobilisations corporelles	133 318	12,05	82 827	9,64	50 491	60,96
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	92 754	8,38	82 754	9,63	10 000	12,08
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	7 305	0,66	3 082	0,36	4 223	137,02
MOBILIER	43 306	3,91			43 306	
AMORTIS. AMENAG. DES LOCAUX	(7 255)	-0,66	(2 645)	-0,31	(4 610)	-174,29
AMORTIS. MATERIEL DE BUREAU & AMORTIS. MOBILIER	(1 013) (1 778)	-0,09 -0,16	(364) -	-0,04	(650) (1 778)	-178,70
TOTAL III - Actif Circulant NET	970 417	87,69	776 374	90,36	194 043	24,99
Créances clients et comptes rattachés	150 872	13,63	207 493	24,15	(56 622)	-27,29
Collectif clients débiteurs	115 506	10,44	201 893	23,50	(86 387)	-42,79
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	35 365	3,20	5 600	0,65	29 765	531,53
Autres créances	311 197	28,12	304 066	35,39	7 132	2,35
Collectif fournisseurs débiteurs			6 643	0,77	(6 643)	-100,00
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	61	0,01			61	
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO			17 021	1,98	(17 021)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE S/ ACHATS ET F.	13 583	1,23			13 583	
TVA SUR FACT NON PARVENUES	1 250	0,11	992	0,12	258	26,01
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	15		2 880	0,34	(2 865)	-99,48
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	295 857	26,73	200 887	23,38	94 970	47,28
DEBITEURS DIVERS	432	0,04	75 643	8,80	(75 211)	-99,43
Disponibilités	487 543	44,05	231 105	26,90	256 438	110,96
BANQUE	487 543	44,05	231 105	26,90	256 438	110,96
Charges constatées d'avance	20 805	1,88	33 710	3,92	(12 905)	-38,28
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 805	1,88	33 710	3,92	(12 905)	-38,28
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 106 674	100,00	859 201	100,00	247 473	28,80

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022 30/06/2022	6 mois	01/10/2020 31/12/2021	15 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	27 163	2,45	(86 970)	-10,12	114 133	131,23
Capital Social ou individuel	100 000	9,04	100 000	11,64		
CAPITAL SOCIAL	100 000	9,04	100 000	11,64		
Report à nouveau	(186 970)	-16,89			(186 970)	
REPORT A NOUVEAU	(186 970)	-16,89			(186 970)	
Résultat de l'exercice	114 133	10,31	(186 970)	-21,76	301 103	161,04
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	5 000	0,45	5 000	0,58		
Provisions pour charges	5 000	0,45	5 000	0,58		
PROV° POUR CHARGES D'ENTRETIEN	5 000	0,45	5 000	0,58		
TOTAL IV - Total des dettes	1 074 511	97,09	941 171	109,54	133 340	14,17
Emprunts et dettes financières divers	23 165	2,09	23 165	2,70		
DEPOT GARANTIE	23 165	2,09	23 165	2,70		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 109	5,07	96 151	11,19	(40 042)	-41,64
Collectif fournisseurs créditeurs	44 763	4,04	90 199	10,50	(45 435)	-50,37
FRS - FACT. NON PARVENUES	11 346	1,03	5 952	0,69	5 394	90,62
Dettes fiscales et sociales	444 787	40,19	322 926	37,58	121 861	37,74
PERSONNEL - PROV. POUR C.P.	23 483	2,12	21 853	2,54	1 630	7,46
SECURITE SOCIALE	7 096	0,64	7 781	0,91	(685)	-8,80
AG2R PREVOYANCE	414	0,04	454	0,05	(40)	-8,76
AUDIENS RETRAITE	11 045	1,00	11 196	1,30	(151)	-1,35
PARITARISME	218	0,02	143	0,02	74	51,82
CNRACL RETRAITE (CV)	2 297	0,21	2 297	0,27		
CHARGES SOCIALES - PROV CP	8 388	0,76	8 109	0,94	279	3,44
ETAT - PAS	3 836	0,35	5 706	0,66	(1 870)	-32,77
ETAT - TVA A PAYER	41 792	3,78	8 994	1,05	32 798	364,67
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO						
TVA DEDUCTIBLE S/ ACHATS ET F.			3 055	0,36	(3 055)	-100,00
TVA COLLECTEE 20%	16 648	1,50	32 827	3,82	(16 179)	-49,29
ETAT CHARGES A PAYER	325 571	29,42	217 177	25,28	108 394	49,91
ETAT - CHARGES A PAYER S/ SAL	4 000	0,36	3 335	0,39	665	19,94
Autres dettes	550 450	49,74	498 929	58,07	51 521	10,33
Collectif clients créditeurs	15 621	1,41	1 780	0,21	13 841	777,58
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	17 280	1,56	17 280	2,01		
CHARGES DIVERSES A PAYER	517 549	46,77	479 869	55,85	37 680	7,85
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 106 674	100,00	859 201	100,00	247 473	28,80

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2022 30/06/2022	6 mois	01/10/2020 31/12/2021	15 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		843 789 100,00		1 313 080 104,94		(469 291)	-35,74
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		843 781 100,00		1 251 249 100,00		(407 468)	-32,56
Production vendue Services FRANCE		843 781 100,00		1 251 249 100,00		(407 468)	-32,56
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE		175 000	20,74	437 500	34,97	(262 500)	-60,00
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE		337	0,04	494	0,04	(157)	-31,78
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE		140 000	16,59	315 000	25,17	(175 000)	-55,56
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE		21 172	2,51	7 598	0,61	13 574	178,65
LOCATIONS SALONS CLUBS		18 972	2,25	37 069	2,96	(18 096)	-48,82
LOCATIONS SALONS AUTRES		44 021	5,22	2 900	0,23	41 121	N/S
PARTENARIATS		1 400	0,17	350	0,03	1 050	300,00
AUTRES RECETTES		91 880	10,89	49 182	3,93	42 698	86,82
BAUX COMMERCIAUX		64 543	7,65	193 122	15,43	(128 579)	-66,58
MOBILISATION METRO		259 724	30,78	179 406	14,34	80 318	44,77
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE		26 731	3,17	28 628	2,29	(1 897)	-6,63
Montant net du chiffre d'affaires		843 781 100,00		1 251 249 100,00		(407 468)	-32,56
Reprises sur provisions, transferts de charges				61 827 4,94		(61 827)	-100,00
TRANSFERT DE CHARGES				61 827 4,94		(61 827)	-100,00
Autres produits d'exploitation		8		4		4	105,53
PRODUITS DIVERS DE GESTION		8		4		4	105,53
Total des charges d'exploitation		729 649 86,47		1 500 043 119,88		(770 394)	-51,36
Autres achats et charges externes		272 720 32,32		662 483 52,95		(389 763)	-58,83
SOUS TRAITANCE REFACTUREE		4 175	0,49	14 798	1,18	(10 622)	-71,78
EAU GAZ ELECTRICITE		705	0,08	1 258	0,10	(553)	-43,94
PETIT OUTILLAGE		871	0,10	7 126	0,57	(6 255)	-87,78
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		71	0,01	724	0,06	(653)	-90,23
SOUS TRAITANCE GENERALE				52 643	4,21	(52 643)	-100,00
SOUS TRAITANCE INTRA COMM		16 320	1,93			16 320	
NETTOYAGE ASIIS		11 521	1,37	13 797	1,10	(2 276)	-16,50
SECURITE		69 944	8,29	131 453	10,51	(61 510)	-46,79
LOCAT MAT OCCASIONNELLES				106	0,01	(106)	-100,00
LOCAT MAT + 6 MOIS		10 832	1,28	9 431	0,75	1 401	14,86
NETTOYAGE		76 470	9,06	68 972	5,51	7 498	10,87
ENTRETIEN PELOUSE				179 606	14,35	(179 606)	-100,00
ENTR ET REPARATION DU MATERIEL		2 284	0,27	4 328	0,35	(2 044)	-47,23
ENTR ET REPARATION VEHICULES		178	0,02	1 018	0,08	(841)	-82,54
ASTREINTE INFORMATIQUE MATCH		9 300	1,10	20 467	1,64	(11 167)	-54,56
MAINTENANCE INFORMATIQUE		13 500	1,60	31 500	2,52	(18 000)	-57,14
AUTRES MAINTENANCES		1 550	0,18	648	0,05	902	139,13
PRIME D'ASSURANCE		25 697	3,05	55 868	4,47	(30 171)	-54,00
HONORAIRES COMPTABLES		6 100	0,72	13 495	1,08	(7 395)	-54,80
HONORAIRES JURIDIQUES		4 800	0,57	15 500	1,24	(10 700)	-69,03
HONORAIRES INFORMATIQUES		210	0,02	630	0,05	(420)	-66,67
"HONORAIRES ""SOCIAL ""		876	0,10	2 541	0,20	(1 665)	-65,53
HONORAIRES DIVERS		5 750	0,68	8 240	0,66	(2 490)	-30,22
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX		76	0,01			76	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		1 616	0,19	2 733	0,22	(1 116)	-40,85
MISSIONS RECEPTIONS		285	0,03	1 552	0,12	(1 267)	-81,63
AFFRANCHISSEMENT				27		(27)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 6 30/06/2022 mois		01/10/2020 15 31/12/2021 mois		Variations %	
TELEPHONE	8 341	0,99	22 412	1,79	(14 071)	-62,78
SERVICES BANCAIRES	1 249	0,15	1 609	0,13	(360)	-22,38
Impôts, taxes et versements assimilés	56 647	6,71	102 283	8,17	(45 636)	-44,62
TAXE APPRENTISSAGE	499	0,06	1 450	0,12	(950)	-65,55
FORMATION CONTINUE	1 029	0,12	2 061	0,16	(1 032)	-50,07
CET	13 554	1,61	16 290	1,30	(2 737)	-16,80
TAXE FONCIERE	40 925	4,85	81 850	6,54	(40 925)	-50,00
TAXES DIVERSES	640	0,08	632	0,05	8	1,27
Salaires et traitements	110 655	13,11	238 563	19,07	(127 908)	-53,62
SALAIRES BRUTS	109 025	12,92	216 465	17,30	(107 439)	-49,63
PROVISION S/ CP	1 630	0,19	21 853	1,75	(20 223)	-92,54
AVANTAGES EN NATURE			245	0,02	(245)	-100,00
Charges sociales du personnel	38 511	4,56	87 643	7,00	(49 132)	-56,06
SECURITE SOCIALE	26 177	3,10	53 505	4,28	(27 327)	-51,07
RETRAITE ARRCO	3 379	0,40	5 254	0,42	(1 875)	-35,68
RETRAITE AGIRC	3 958	0,47	8 945	0,71	(4 986)	-55,75
RETRAITE CNRACL (FONCT° PUBLIQUE)			1 741	0,14	(1 741)	-100,00
PREVOYANCE NC	1 071	0,13	1 820	0,15	(749)	-41,15
PREVOYANCE CADRE	644	0,08	1 391	0,11	(748)	-53,75
CHARGES SOCIALES SUR CP	279	0,03	8 109	0,65	(7 830)	-96,56
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	462	0,05	652	0,05	(190)	-29,14
CHEQUES DEJEUNER	2 541	0,30	6 194	0,50	(3 653)	-58,98
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			31		(31)	-100,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations	7 099	0,84	3 009	0,24	4 090	135,95
DOTATIONS AMORT IMMO INCORPORELLES	61	0,01			61	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 038	0,83	3 009	0,24	4 029	133,92
Dotations aux prov. pour risques et charges			5 000	0,40	(5 000)	-100,00
DOT° AUX PRC D'EXPLOITAT°			5 000	0,40	(5 000)	-100,00
Autres charges de gestion courante	244 016	28,92	401 062	32,05	(157 046)	-39,16
REDEVANCES METRO	157 980	18,72	200 120	15,99	(42 140)	-21,06
REDEVANCES FLUIDES	86 034	10,20	200 747	16,04	(114 713)	-57,14
CHARGES DE GESTION COURANTE	2		196	0,02	(193)	-98,76
Résultat d'exploitation	114 140	13,53	(186 963)	-14,94	301 103	161,05
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	114 140	13,53	(186 963)	-14,94	301 103	161,05
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	7		7			-2,97
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	7		7			-2,97
AMENDES ET PENALITES NON DEDUC	7		3		3	94,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPE GESTION			3		(3)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	6	01/10/2020	15	Variations	%
	30/06/2022	mois	31/12/2021	mois		
Résultat exceptionnel		(7)	(7)			2,97
Résultat de l'exercice		114 133 13,53	(186 970) -14,94		301 103 161,04	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2022	6	01/10/2020	15	Variations	%
	30/06/2022	mois	31/12/2021	mois		
Montant net du chiffre d'affaires	843 780,74	100,00	1 251 248,67	100,00	(407 467,93)	-32,56
Marge commerciale						
Production vendue Services	843 780,74	100,00	1 251 248,67	100,00	(407 467,93)	-32,56
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	175 000,00	20,74	437 500,00	34,97	(262 500,00)	-60,00
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	337,00	0,04	494,00	0,04	(157,00)	-31,78
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	140 000,00	16,59	315 000,00	25,17	(175 000,00)	-55,56
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	21 172,00	2,51	7 598,00	0,61	13 574,00	178,65
LOCATIONS SALONS CLUBS	18 972,33	2,25	37 068,62	2,96	(18 096,29)	-48,82
LOCATIONS SALONS AUTRES	44 020,77	5,22	2 900,00	0,23	41 120,77	N/S
PARTENARIATS	1 400,00	0,17	350,00	0,03	1 050,00	300,00
AUTRES RECETTES	91 880,13	10,89	49 181,77	3,93	42 698,36	86,82
BAUX COMMERCIAUX	64 543,48	7,65	193 122,10	15,43	(128 578,62)	-66,58
MOBILISATION METRO	259 724,24	30,78	179 405,96	14,34	80 318,28	44,77
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLT AIQUE	26 730,79	3,17	28 628,22	2,29	(1 897,43)	-6,63
Production de l'exercice	843 780,74	100,00	1 251 248,67	100,00	(407 467,93)	-32,56
Variation de stocks approvisionnements						
Achats de sous-traitance	4 175,23	0,49	14 797,65	1,18	(10 622,42)	-71,78
SOUS TRAITANCE REFACTUREE	4 175,23	0,49	14 797,65	1,18	(10 622,42)	-71,78
Marge brute de production	839 605,51	99,51	1 236 451,02	98,82	(396 845,51)	-32,10
Production de l'exercice + Marge commerciale	843 780,74	100,00	1 251 248,67	100,00	(407 467,93)	-32,56
Achats non stockés matières et fournitures	1 646,97	0,20	9 107,54	0,73	(7 460,57)	-81,92
EAU GAZ ELECTRICITE	705,31	0,08	1 258,24	0,10	(552,93)	-43,94
PETIT OUTILLAGE	870,96	0,10	7 125,57	0,57	(6 254,61)	-87,78
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	70,70	0,01	723,73	0,06	(653,03)	-90,23
Autres charges externes	266 897,93	31,63	638 577,64	51,04	(371 679,71)	-58,20
SOUS TRAITANCE GENERALE			52 643,38	4,21	(52 643,38)	-100,00
SOUS TRAITANCE INTRA COMM	16 320,00	1,93			16 320,00	
NETTOYAGE ASIIS	11 521,23	1,37	13 797,18	1,10	(2 275,95)	-16,50
SECURITE	69 943,67	8,29	131 453,41	10,51	(61 509,74)	-46,79
LOCAT MAT OCCASIONNELLES			106,00	0,01	(106,00)	-100,00
LOCAT MAT + 6 MOIS	10 831,82	1,28	9 430,79	0,75	1 401,03	14,86
NETTOYAGE	76 469,69	9,06	68 972,11	5,51	7 497,58	10,87
ENTRETIEN PELOUSE			179 606,45	14,35	(179 606,45)	-100,00
ENTR ET REPARATION DU MATERIEL	2 283,76	0,27	4 327,59	0,35	(2 043,83)	-47,23
ENTR ET REPARATION VEHICULES	177,76	0,02	1 018,26	0,08	(840,50)	-82,54
ASTREINTE INFORMATIQUE MATCH	9 300,00	1,10	20 467,00	1,64	(11 167,00)	-54,56
MAINTENANCE INFORMATIQUE	13 500,00	1,60	31 500,00	2,52	(18 000,00)	-57,14
AUTRES MAINTENANCES	1 549,54	0,18	648,00	0,05	901,54	139,13
PRIME D'ASSURANCE	25 697,34	3,05	55 868,36	4,47	(30 171,02)	-54,00
HONORAIRES COMPTABLES	6 100,02	0,72	13 495,02	1,08	(7 395,00)	-54,80
HONORAIRES JURIDIQUES	4 800,00	0,57	15 500,00	1,24	(10 700,00)	-69,03
HONORAIRES INFORMATIQUES	209,98	0,02	629,98	0,05	(420,00)	-66,67
"HONORAIRES ""SOCIAL ""	876,00	0,10	2 541,20	0,20	(1 665,20)	-65,53
HONORAIRES DIVERS	5 749,99	0,68	8 240,00	0,66	(2 490,01)	-30,22
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	76,01	0,01			76,01	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 616,42	0,19	2 732,90	0,22	(1 116,48)	-40,85
MISSIONS RECEPTIONS	285,00	0,03	1 551,80	0,12	(1 266,80)	-81,63
AFFRANCHISSEMENT			27,20		(27,20)	-100,00
TELEPHONE	8 341,03	0,99	22 412,33	1,79	(14 071,30)	-62,78
SERVICES BANCAIRES	1 248,67	0,15	1 608,68	0,13	(360,01)	-22,38

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

01/01/2022 6
30/06/2022 mois01/10/2020 15
31/12/2021 mois

Variations %

Valeur ajoutée produite	571 060,61 67,68	588 765,84 47,05	(17 705,23) -3,01
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	1 528,54 0,18	3 511,03 0,28	(1 982,49) -56,46
TAXE APPRENTISSAGE	499,39 0,06	1 449,66 0,12	(950,27) -65,55
FORMATION CONTINUE	1 029,15 0,12	2 061,37 0,16	(1 032,22) -50,07
Impôts, taxes & versements assimilés autres	55 118,50 6,53	98 772,00 7,89	(43 653,50) -44,20
CET	13 553,50 1,61	16 290,00 1,30	(2 736,50) -16,80
TAXE FONCIERE	40 925,00 4,85	81 850,00 6,54	(40 925,00) -50,00
TAXES DIVERSES	640,00 0,08	632,00 0,05	8,00 1,27
Salaires et traitements	110 655,24 13,11	238 563,43 19,07	(127 908,19) -53,62
SALAIRES BRUTS	109 025,37 12,92	216 464,78 17,30	(107 439,41) -49,63
PROVISION S/ CP	1 629,87 0,19	21 853,33 1,75	(20 223,46) -92,54
AVANTAGES EN NATURE		245,32 0,02	(245,32) -100,00
Charges sociales	38 511,36 4,56	87 643,03 7,00	(49 131,67) -56,06
SECURITE SOCIALE	26 177,32 3,10	53 504,65 4,28	(27 327,33) -51,07
RETRAITE ARRCO	3 379,45 0,40	5 254,32 0,42	(1 874,87) -35,68
RETRAITE AGIRC	3 958,32 0,47	8 944,76 0,71	(4 986,44) -55,75
RETRAITE CNRACL (FONCT° PUBLIQUE)		1 741,20 0,14	(1 741,20) -100,00
PREVOYANCE NC	1 071,24 0,13	1 820,18 0,15	(748,94) -41,15
PREVOYANCE CADRE	643,56 0,08	1 391,40 0,11	(747,84) -53,75
CHARGES SOCIALES SUR CP	278,87 0,03	8 109,28 0,65	(7 830,41) -96,56
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	462,00 0,05	652,00 0,05	(190,00) -29,14
CHEQUES DEJEUNER	2 540,60 0,30	6 194,04 0,50	(3 653,44) -58,98
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		31,20	(31,20) -100,00
Excédent brut d'exploitation	365 246,97 43,29	160 276,35 12,81	204 970,62 127,89
Autres produits d'exploitation	7,81	3,80	4,01 105,53
PRODUITS DIVERS DE GESTION	7,81	3,80	4,01 105,53
Transfert de charges		61 827,09 4,94	(61 827,09) -100,00
TRANSFERT DE CHARGES		61 827,09 4,94	(61 827,09) -100,00
Dotations aux amortissements et provisions	7 098,87 0,84	8 008,63 0,64	(909,76) -11,36
DOTATIONS AMORT IMMO INCORPORELLES	61,11 0,01		61,11
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 037,76 0,83	3 008,63 0,24	4 029,13 133,92
DOT° AUX PRC D'EXPLOITAT°		5 000,00 0,40	(5 000,00) -100,00
Autres charges de gestion courante	244 016,08 28,92	401 061,94 32,05	(157 045,86) -39,16
REDEVANCES METRO	157 979,95 18,72	200 119,63 15,99	(42 139,68) -21,06
REDEVANCES FLUIDES	86 033,71 10,20	200 746,67 16,04	(114 712,96) -57,14
CHARGES DE GESTION COURANTE	2,42	195,64 0,02	(193,22) -98,76
Résultat d'exploitation	114 139,83 13,53	(186 963,33) -14,94	301 103,16 161,05
Résultat courant avant impôts	114 139,83 13,53	(186 963,33) -14,94	301 103,16 161,05
Charges exceptionnelles	6,54	6,74	(0,20) -2,97
AMENDES ET PENALITES NON DEDUC	6,54	3,37	3,17 94,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPE GESTION		3,37	(3,37) -100,00
Résultat exceptionnel	(6,54)	(6,74)	0,20 2,97

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

01/01/2022	6
30/06/2022	mois

01/10/2020	15
31/12/2021	mois

Variations	%
------------	---

Résultat de l'exercice

114 133,29 13,53

(186 970,07) -14,94

301 103,36 161,04

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques :

Ce second exercice comptable est d'une durée exceptionnelle de 6 mois. Le précédent et 1er exercice était d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Les actionnaires de la société sont :

- SASP FC Grenoble Rugny, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 2 077 623.38 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 491 655 718, dont le siège social est sis Avenue Albert Reynier Stade Lesdiguières, 38 100 - Grenoble ;
- SASP Grenoble Foot 38, société anonyme sportive professionnelle, au capital social de 2 223 780.00 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 804 054 021, dont le siège social est sis 03, Boulevard Jean Pain 38 000 - Grenoble.

Ils détiennent à part égale la moitié du capital social.

L'objet social de la société est :

- L'exploitation, la gestion et l'utilisation de manière permanente de l'ensemble immobilier (parking et stade) défini sous la dénomination « Stade des Alpes » dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir octroyée par la communauté d'agglomération GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ;
- La gestion et l'animation d'activités sportives donnant notamment lieu à l'organisation de manifestations ;
- La pratique du football professionnel et du rugby professionnel ;
- La réalisation des projets en communs des actionnaires de la présente Société ;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

COVID - 19 :

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/12/2021**.

La crise sanitaire associée à la pandémie de Covid-19 en France depuis mars 2020 a eu des conséquences sur l'activité de la SAS Grenoble Alpes Sports.

Cela a impacté l'activité de Grenoble Alpes Sports notamment du fait des jauges de spectateurs à respecter.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Continuité d'exploitation :

Les actionnaires soutiennent Grenoble Alpes Sports. Une lettre de soutien a été transmise. Cela nous permet de retenir le principe de continuité d'exploitation malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 106 674 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **843 789 euros** et un total **charges** de **729 655 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **114 133 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **30/06/2022**.
Il a une durée de **6 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07, du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans
Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 et 5 ans

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Au 30/06/2022 la provision de 5 000 € concerne des charges à venir de Grenoble Alpes Métropole.

Engagements hors bilan :

La provision pour départ à la retraite n'est pas significative étant donné le nombre de salariés et l'ancienneté.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			3 000			3 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 000			3 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	82 754		10 000			92 754
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 082		47 529			50 611
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 836		57 529			143 365
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		85 836		60 529			146 365

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		61		61
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		61		61
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 645	4 610		7 255
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	364	2 428		2 791
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 009	7 038		10 046
TOTAL	3 009	7 099		10 108

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5 000			5 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 000			5 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		5 000			5 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	150 872	150 872	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	61	61	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 848	14 848	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	295 857	295 857	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	432	432	
	Charges constatées d'avances	20 805	20 805	
TOTAL DES CREANCES		482 874	482 874	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	23 165	23 165		
	Fournisseurs et comptes rattachés	56 109	56 109		
	Personnel et comptes rattachés	23 483	23 483		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 458	29 458		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	58 440	58 440		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	333 406	333 406		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	550 450	550 450		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 074 511	1 074 511		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		843 781
Production vendue Services		843 781
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	175 000	
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	337	
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	140 000	
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	21 172	
LOCATIONS SALONS CLUBS	18 972	
LOCATIONS SALONS AUTRES	44 021	
PARTENARIATS	1 400	
AUTRES RECETTES	91 880	
BAUX COMMERCIAUX	64 543	
MOBILISATION METRO	259 724	
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	26 731	
Chiffre d'affaires par marché géographique		843 781
Chiffre d'affaires FRANCE		843 781
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	175 000	
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	337	
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	140 000	
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	21 172	
LOCATIONS SALONS CLUBS	18 972	
LOCATIONS SALONS AUTRES	44 021	
PARTENARIATS	1 400	
AUTRES RECETTES	91 880	
BAUX COMMERCIAUX	64 543	
MOBILISATION METRO	259 724	
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	26 731	

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	0,0000	
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00

Effectif moyen

		30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		4	
	Ouvriers			
	TOTAL		5	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2022
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(186 970)			(186 970)
Résultat de l'exercice	(186 970)	186 970		114 133	114 133
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(86 970)			114 133	27 163

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (86 970)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (86 970)

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 114 133

Etats financiers au 30/06/2022

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **30062022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **SIE GRENOBLE - BELLEDONNE-VERCORS**
38 Avenue Rhin et Danube
38047 GRENOBLE Cedex 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION		B ACTIVITÉ
SAS GRENOBLE ALPES SPORTS 3 Boulevard Jean Pain		
STADE DES ALPES 38000 GRENOBLE		
89129724400016		
Identification du destinataire * Insp. IFU * N° dossier N° Siret		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Sport et loisirs Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %			Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %			Plus-values exonérées art. 238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐						

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution **2,50 %**

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : **BARTHELEMY ET ASS AGORI**
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
- N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A Grenoble, le

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS**
et Date de clôture de l'exercice **30062022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 6					
Adresse de l'entreprise : 3 Boulevard Jean Pain		Durée de l'exercice précédent * 15					
Numéro SIRET * 8 9 1 2 9 7 2 4 4 0 0 0 1 6		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30062022	N-1 31122021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	61	2 939	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 046	133 318	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	10 108	136 257		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	150 872	207 493	
		Autres créances (3)	BZ	CA	311 197	304 066	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	487 543	231 105	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	20 805	33 710	
		TOTAL (III)	CJ	CK	970 417	776 374	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	10 108	1 106 674		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS GRENOBLE ALPES SPORTS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100.000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(186 970)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 133	(186 970)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	27 163	(86 970)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	5 000	5 000	
	TOTAL (III)	DR	5 000	5 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 165	23 165	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 109	96 151	
	Dettes fiscales et sociales	DY	444 787	322 926	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	550 450	498 929	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 074 511	941 171	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 106 674	859 201	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 074 511	941 171	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
						Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	843 781	FH		FI	843 781	
		FJ	843 781	FK		FL	843 781	
	Chiffres d'affaires nets *						1 251 249	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	61 827	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	843 789	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	272 720	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	56 647	
	Salaires et traitements *					FY	110 655	
	Charges sociales (10)					FZ	38 511	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	7 099
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 000
	Autres charges (12)					GE	244 016	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	729 649
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	114 140	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	114 140	
							(186 963)	

Désignation de l'entreprise SAS GRENOBLE ALPES SPORTS										Néant ☐ *											
										Exercice N		Exercice N-1									
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA											
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB											
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC											
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD											
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7	7									
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF											
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG											
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7	7									
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(7)	(7)									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ											
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK											
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	843 789	1 313 080									
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	729 655	1 500 050									
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	114 133	(186 970)									
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO											
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY											
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG											
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP											
			- Crédit-bail immobilier							HQ											
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH											
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ											
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK											
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX											
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC											
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD											
	(9)	Dont transferts de charges								A1		61 827									
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5								A2											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3											
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	244 014	400 866									
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9																		
			dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="width: 50%;">Charges exceptionnelles</th> <th style="width: 50%;">Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
AMENDES ET PENALITES											7										
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="width: 50%;">Charges antérieures</th> <th style="width: 50%;">Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Charges antérieures	Produits antérieurs								
	Charges antérieures	Produits antérieurs																			

Désignation de l'entreprise **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	3 000		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	82 754	KW		KX	10 000	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 082	LC		LD	47 529	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	85 836	LO		LP	57 529		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
	TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	85 836	ØH		ØJ	60 529	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	3 000		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	92 754		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	50 611		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG		NH	143 365		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
	Autres participations					IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
	TOTAL IV					I3		NJ		NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	146 365	
								ØM					

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	61	PG		PH	61		
TOTAL I		RK		RM	61	RN		RO	61		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 645	QE	4 610	QF		QG	7 255		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	364	QM	2 428	QN		QO	2 791		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	3 009	QV	7 038	QW		QX	10 046		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	3 009	ØP	7 099	ØQ		ØR	10 108		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	5 000	EQ	ER	5 000
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	5 000	5T	5U	5 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	5 000	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH				
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	150 872		150 872					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	61		61					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 848		14 848					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	295 857		295 857					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	432		432					
	Charges constatées d'avance		VS	20 805		20 805					
	TOTAUX		VT	482 874	VU	482 874	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 165		23 165						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	56 109		56 109						
Personnel et comptes rattachés		8C	23 483		23 483						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 458		29 458						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	58 440		58 440						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	333 406		333 406						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	550 450		550 450						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 074 511	VZ	1 074 511						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 30062022	
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	114 133
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)							RA	
	Amendes et pénalités							RB	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XX	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							WJ	7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE							WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI							L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
	- Plus-values nettes à court terme								
	- Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*							SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)							SW	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I								WR	114 140
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)							K9	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)							K3	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)							PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)							QV	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)							1F	
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)							XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)							PP	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)							PC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)							PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies							L2		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)							L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9	
	Dont déduction exceptionnelle similitude de conduite							YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit							ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)							YA	
	Dt déd. exc (art 39 decies B)							YB	
	Dt déd. exc (art 39 decies C)							YC	
	Dt déd. exc (art 39 decies D)							YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							YL	
	Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)							XI	114 140	
Déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	0	
							XO	0	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SAS GRENOBLEALPES SPORTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	186 967	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	114 140	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	72 827	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	72 827	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	31 871	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(186 970)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(186 970)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(186 970)						
					TOTAL II	ZH	(186 970)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	101 960	212 692						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 10 832				XQ	10 832	9 537						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	17 812	40 406						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	142 116	399 848						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	272 720	662 483						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 554	16 290						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	43 094	85 993						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	56 647	102 283						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	160 545	139 393						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	59 403	63 260						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	178 998							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS						Néant ☒	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
③				④	19%	15% ou 12,80%	
②		③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
C ADRI A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ③)							
C ADRI B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ④)							
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS		Néant ☒			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GRENOBLE ALPES SPORTS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 30/06/2022	
		Durée en nombre de mois 6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	843 781	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	843 781	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	8	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	5 822	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	256 066	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	640	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	244 016	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	506 544	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	337 244
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	337 244
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	843 856	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ 30/06/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/01/2022

N° SIRET 89129724400016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

ADRESSE (voie) 3 Boulevard Jean Pain

CODE POSTAL 38000

VILLE GRENOBLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAS FC GRENOBLE RUGBY

N° SIREN (si société établie en France) 491655718 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° Voie AVENUE ALBERT REYNIER STADE LES DIGUIERES

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SASP GRENOBLE FOOT 38

N° SIREN (si société établie en France) 804054021 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 3 Voie BOULEVARD JEAN PAIN

Code postal 38000 Commune GRENOBLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/06/2022

N° SIRET 89129724400016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

ADRESSE (voie) 3 Boulevard Jean Pain

CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 3 Boulevard Jean Pain, 38 000 - GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 897 297 244

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022
--

Chères Associées,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de l'article L. 227-9 du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 27 des statuts.

ARTICLE 1 - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À ce titre, il est rappelé conformément à l'article 2 des statuts, que la Société a pour objet social :

- L'exploitation, la gestion et l'utilisation de manière permanente de l'ensemble immobilier (parking et stade) défini sous la dénomination « Stade des Alpes » dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir octroyée par la communauté d'agglomération GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ;
- La gestion et l'animation d'activités sportives donnant notamment lieu à l'organisation de manifestations ;
- La pratique du football professionnel et du rugby professionnel ;
- La réalisation des projets en communs des actionnaires de la présente Société ;

SN

- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

L'évolution de l'activité de la Société au cours de cet exercice social exceptionnel de 6 mois peut être résumée à travers les chiffres suivants :

Chiffre d'affaires	843.781,00 EUROS
Produits d'exploitation	843.789,00 EUROS
Charges d'exploitation	729.649,00 EUROS
Résultat d'exploitation	114.140,00 EUROS
Résultat financier	Néant
Résultat courant avant impôts	114.140,00 EUROS
Résultat exceptionnel	- 7,00 EUROS
Résultat net comptable	114.133,00 EUROS

Les charges d'exploitation s'élèvent à 729.649,00 EUROS et correspondent aux :

- Autres achats et charges externes ;
- Impôts, taxes et versements assimilés ;
- Salaires et traitements ;
- Charges sociales du personnel ;
- Dotations aux amortissements sur immobilisations ;
- Dotations aux provisions ;
- Autres charges.

Dès lors, le résultat d'exploitation ressort positif à hauteur de 114.140,00 EUROS.

En présence d'un résultat exceptionnel négatif limité à - 7,00 EUROS et d'impôts sur les bénéfices, l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde par un résultat net comptable bénéficiaire de 114.133,00 EUROS.

ARTICLE 2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 114.133,00 EUROS, intégralement au compte « Report à nouveau », dont il résultera un solde de - 72.837,00 EUROS.

Aussi, aucun dividende n'est à répartir au titre de l'exercice clos.

Dès lors, l'affectation de ce résultat négatif au compte report à nouveau fait apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Dans ces conditions, le Président propose à ce que l'assemblée générale extraordinaire délibère conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce afin de décider qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

ARTICLE 3 - ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ARTICLE 4 - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ARTICLE 5 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Néant.

ARTICLE 6 – DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Néant.

ARTICLE 7 – DÉPENSES SOMPTUAIRES

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4° du code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4° dudit code.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce. Nous vous présentons en annexe les factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2022 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément à l'article D. 441-4, I du code de commerce.

Annexe 1 : Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

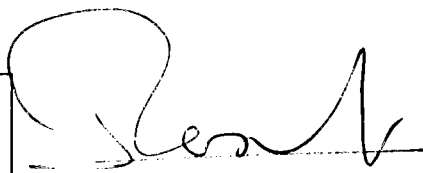
ARTICLE 9 – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

Fait à GRENOBLE, le 14 décembre 2022

Monsieur Stéphane ROSNOBLET

Ès-qualité de Président de la Société



	Article D.441 1.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 1.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6					23	1					28
Montant total des factures TTC concernés	13 449.69	11 952.54	9 245.70	0	10 115.40	31 313.64	2 429.41	49 488.97	16 493.99	4 843.20	26 629.89	99 885.46
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	2.12	1.89	1.46	0	1.60	4.94						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0.21	4.21	1.40	0.41	2.27	8.50
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : paiements à vue ou 30 jours, selon partenaires ☐ Délais légaux :						☒ Délais contractuels : selon bons de commandes des clients ☐ Délais légaux :					

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

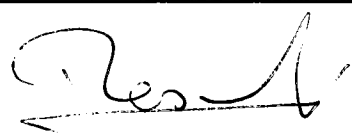
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 03, Boulevard Jean Pain, 38 000 – GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 891 297 244

Feuille de présence à l'assemblée générale mixte en date du 06 janvier 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signatures
SASP FC GRENOBLE RUGBY	5.000	5.000	
SASP GRENOBLE FOOT 38	5.000	5.000	

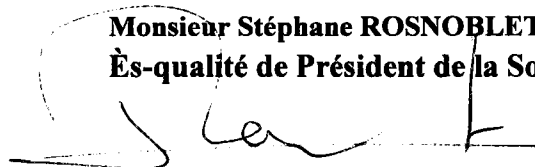
Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Monsieur Stéphane ROSNOBLET

Ès-qualité de Président de la Société



**PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE EN
DATE DU VENDREDI 06 JANVIER 2023 A 10 HEURES 00 DE LA SOCIETE
GRENOBLE ALPES SPORTS**

Je soussigné Monsieur Nicolas CUYNAT représentant légal de la société SASP FC GRENOBLE RUGBY propriétaire de 5.000 actions en pleine propriété numérotées de 1 à 5.000 de la société GRENOBLE ALPES SPORTS, SAS, au capital social de 100.000,00 EUROS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 891 297 244, dont le siège social est sis au 03, Boulevard Jean Pain – Stade des Alpes, 38 000 – GRENOBLE, donne par la présente, tous pouvoirs à (nom, prénom et domicile ou dénomination sociale et numéro SIREN de la personne morale)...DAVID DUSSERT..... pour me représenter à l'assemblée générale mixte annuelle des actionnaires de ladite société, qui aura lieu le vendredi 06 janvier 2023 à 10 heures 00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre mentionné sur la convocation.

En conséquence, l'autorise à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et délibérations, à prendre part à tous votes et, plus généralement, à faire le nécessaire.

Fait à Grenoble, le 04 janvier 2023

Signature de l'actionnaire précédée de la mention « *bon pour pouvoir* »

Bu



La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 03, Boulevard Jean Pain, 38 000 – GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 891 297 244

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 06 JANVIER 2023

Le 06 janvier 2023 à 10 heures 00, les actionnaires de la société sous références et le commissaire aux comptes se sont réunies en assemblée générale mixte, au siège social sis au 03, Boulevard Jean Pain, 38 000 – GRENOBLE, sur convocation exercée par le Président.

Monsieur Stéphane ROSNOBLET préside la séance en qualité de Président de la Société.

Conformément à l'article 27, 2. des statuts, il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable permet de constater que les actionnaires présents possèdent 10.000 actions soit la totalité.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
- Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Le rapport du Président pour l'approbation des comptes sociaux annuels ;
- Le rapport du commissaire aux comptes ;
- Le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée.

Ainsi que tous les autres documents ou renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

Sh

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ;**
- **DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT ;**
- **TROISIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DE L'ABSENCE DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ ;**
- **QUATRIÈME RÉOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ;**
- **CINQUIÈME RÉOLUTION - POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS.**

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et Vice-Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice considéré qui fait apparaître un bénéfice de 114.133,00 EUROS.

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	100.000,00 EUROS
Réserve légale	0 EURO
Réserve statutaire ou contractuelle	0 EURO
Réserve réglementée	0 EURO
Réserve facultative	0 EURO
Report à nouveau	- 72.837,00 EUROS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DE L'ABSENCE DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale délibérant par application des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 approuvés par la présente assemblée générale et desquels il résulte que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, sur proposition du Président, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale constate l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

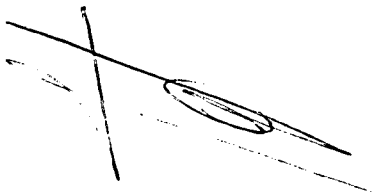
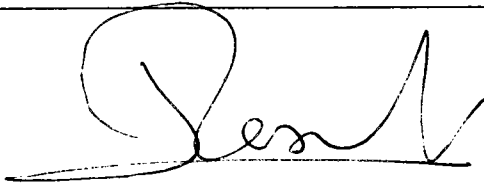
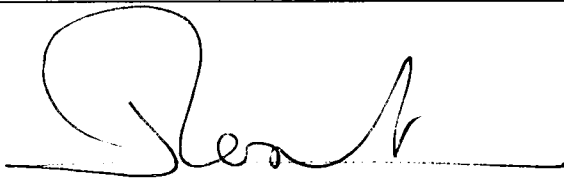
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION - POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur, soit d'un exemplaire original, soit d'un extrait ou d'une copie certifiée conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à GRENOBLE, le 06 janvier 2023

La société SASP FC GRENOBLE RUGBY	La société S.A.S.P. GRENOBLE FOOT 38
Représentée par Monsieur David DUSSERT ayant procuration de Monsieur Nicolas CUYNAT	Représentée par Monsieur Stéphane ROSNOBLET
SIGNATURE	SIGNATURE
	
Monsieur Stéphane ROSNOBLET Ès-qualité de Président de la Société	
SIGNATURE	
	

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 03, Boulevard Jean Pain, 38 000 – GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 891 297 244

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

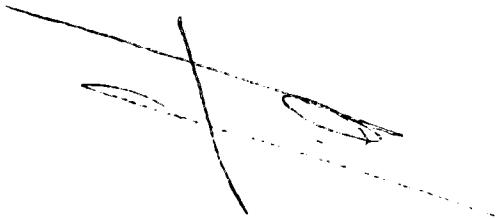
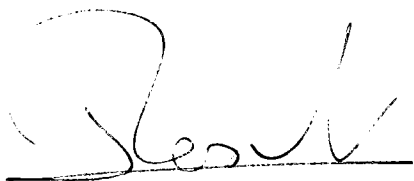
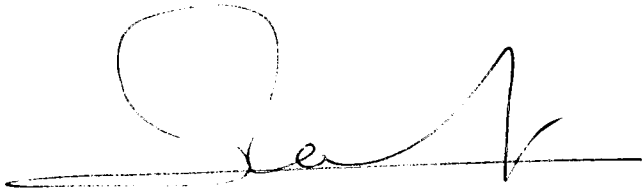
L'assemblée générale décide d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice considéré qui fait apparaître un bénéfice de 114.133,00 EUROS.

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	100.000,00 EUROS
Réserve légale	0 EURO
Réserve statutaire ou contractuelle	0 EURO
Réserve réglementée	0 EURO
Réserve facultative	0 EURO
Report à nouveau	- 72.837,00 EUROS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à GRENOBLE, le 06 janvier 2023

La société SASP FC GRENOBLE RUGBY	La société S.A.S.P. GRENOBLE FOOT 38
Représentée par Monsieur David DUSSERT ayant procuration de Monsieur Nicolas CUYNAT	Représentée par Monsieur Stéphane ROSNOBLET
SIGNATURE	SIGNATURE
	
Monsieur Stéphane ROSNOBLET Ès-qualité de Président de la Société	
SIGNATURE	
	

GRENOBLE ALPES SPORTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

GRENOBLE ALPES SPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 3 Boulevard Jean Pain, 38000 GRENOBLE

897 297 244 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux associés de la société GRENOBLE ALPES SPORTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRENOBLE ALPES SPORTS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes annuels (partie « Continuité d'exploitation ») mentionnant le principe de continuité d'exploitation et le soutien des actionnaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des charges à payer et des produits à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés de la SAS GRENOBLE ALPES SPORTS.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Seyssinet-Pariset, le 15 décembre 2022

Le commissaire aux comptes

**SAS ALPES AUDIT CONSEILS
EXPERTISES**

Cyril BARBAGALLO





Conseil - Négociation - Rédaction d'actes - Contentieux.
Droit des affaires, droit du crédit et difficultés d'entreprises
Droit des Baux d'habitation et commerciaux
Droit de la Famille (succession, divorce, patrimoine)
Droit Immobilier - Droit de la copropriété
Droit pénal

Droit du travail et licenciements - Droit social
Droit de la responsabilité civile et préjudice corporel
Droit de la procédure d'appel
Droit des suretés et saisies immobilières
Droit commercial - Recouvrements
Droit des successions

TRIBUNAL DE COMMERCE

13 JAN. 2023

GRENOBLE

CDMF - AVOCATS

JEAN-MARC SPORTOUCH
Agréé des Facultés de Droit
Professeur émérite à l'Université Lyon III

DENIS DREYFUS
Droit Pénal
Ancien Bâtonnier

JEAN-LUC MEDINA
Expert en négociation
Ancien Bâtonnier

ROMAIN JAY
Droit social

MOHAMED DJERBI
Droit de la copropriété

CDMF - AVOCATS
AFFAIRES PUBLIQUES

SANDRINE FIAT
Droit public
Droit de l'urbanisme

FREDERIC PONCIN

SARAH TISSOT

CDMF - AVOCATS CONSEIL

THIERRY LEBRUN
Droit des Affaires

NATHALIE BASTID
Droit de la propriété intellectuelle

AVOCATS

LOUISE HAREL
JULIE VINCENT
AUDE MARTIN
VINCENT DELHOMME
ALEXIS BANDOSZ
LAURA PUNZANO
CLEMENTINE METIER
FREDERIC LETANG

JURISTES

SYLVIE DURAND
MARIEN MASSON
NOEMIE BERNE

FONDATEURS

HUBERT CAILLAT
JACQUES DAY
MICHEL DALMAS

ALFRED DERRIDA

CDMF-AVOCATS FORMATION

Membre du GIE
"Groupe - CDMF - AVOCATS"

**Greffé du tribunal de commerce de
GRENOBLE**
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 13 janvier 2023

Par voie du palais

N/Réf. : CREATION GRENOBLE ALPES SPORT - 480641 - JLM/ABA/ABA

Chère Madame, Cher Monsieur, Messieurs Les Greffiers,

Je viens vers vous dans l'affaire sous références et vous prie de trouver ci-joint les documents nécessaires afin de procéder au dépôt des comptes sociaux annuels de la société GRENOBLE ALPES SPORTS, à savoir :

- Un pouvoir pour mes bons soins ;
- Le rapport de gestion de la Présidente en date du 14 décembre 2022 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes en date du 15 décembre 2022 ;
- La feuille de présence à l'assemblée générale mixte en date du 06 janvier 2023 ;
- La procuration en date du 04 janvier 2023 de Monsieur Nicolas CUYNAT représentant légal de la société SASP FC GRENOBLE RUGBY à Monsieur David DUSSERT ;
- Le procès-verbal en date du 06 janvier 2023 de l'assemblée générale mixte statuant sur l'approbation des comptes sociaux annuels pour l'exercice clos au 30 juin 2022 ;
- La résolution relative à l'affectation des résultats en date du 06 janvier 2023 ;
- Les comptes sociaux annuels au titre de l'exercice 2021 certifiés conformes aux originaux.

Concernant le coût de cette formalité, je vous remercie de l'inscrire à notre compte.

Dans l'attente de l'attestation de dépôt des comptes sociaux annuels,

CDMF-AVOCATS Chambéry
73000 CHAMBERY
Mail : cdmf.chambery@cdmf-avocats.com

CDMF-AVOCATS Grenoble
7, Place Firmin Gautier
BP 476 - 38016 GRENOBLE
Tél: 04.76.48.89.89
Fax: 04.76.48.89.9
Mail: cdmf@cdmf-avocats.com

CDMF-AVOCATS Lyon
69003 LYON
Mail : contact@cdmf-avocats-lyon.fr

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, Messieurs Les Greffiers, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Luc MEDINA
Avocat associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. B. Medina', with a stylized flourish underneath.